



Berne, le 17 août 2022

Destinataires:

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Ordonnance du Conseil fédéral sur l'imposition minimale des grands groupes d'entreprises (Ordonnance sur l'imposition minimale, OIMin)

Mesdames, Messieurs,

Le 17 août 2022, le Conseil fédéral a chargé le DFF de mener une procédure de consultation au sujet de l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'imposition minimale des grands groupes d'entreprises (Ordonnance sur l'imposition minimale, OIMin) auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie et des autres milieux intéressés.

La procédure de consultation dure jusqu'au 17 novembre 2022.

Avec la présente ordonnance, l'imposition minimale est partiellement mise en œuvre sur la base de la révision de la Constitution qui est en cours d'examen par le Parlement. Les règles types de l'OCDE et du G20 sont déclarées applicables par l'intermédiaire d'un renvoi. L'ordonnance précise également la répartition de la part cantonale aux recettes de l'impôt complémentaire. Les questions en lien avec le droit procédural, notamment, seront envoyées en consultation à une date ultérieure.

Nous vous invitons à vous prononcer sur le dossier mis en consultation.

La consultation est menée par voie électronique. La documentation correspondante peut être téléchargée sur le site:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3). Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir, dans la mesure du possible, vos avis sous forme électronique (prière de joindre **une version Word** en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

vernehmlassungen@estv.admin.ch



Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir nous communiquer le nom et les coordonnées des personnes auxquelles nous pourrions faire appel si nous avons des questions.

Madame Nicole Krenger (tél. 058 462 23 95, nicole.krenger@estv.admin.ch) se tient à votre disposition pour toute question ou tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Ueli Maurer